



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 27/03/2024	
Date d'affichage 27/03/2024	
En exercice	23
Présents	19
Ayant donné pouvoir	04
Total des votes	23

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents DUCROCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, WYTS Xavier, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, BOULANGE Virginie, COMYN Dorothee, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, MARGUERITE Corinne, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, TIMMERMAN Guillaume, VANNOUQUE Yves, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir VANDORPE Damien pour TIMMERMAN Guillaume, GORRILLOT Jean-Pierre pour VANNOUQUE Yves, TOURNON Marie-José pour LAFAGES Thérèse, DELBART Jacques pour PREVOT Erick

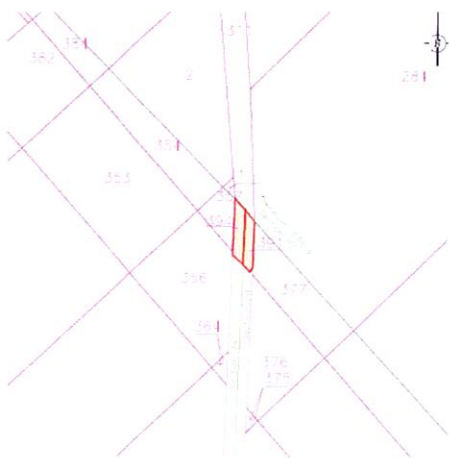
Secrétaire de séance VILAIN Elisabeth

OBJET : VENTE DES PARCELLES ZB391 ET ZK394

Monsieur le Maire explique qu'il a été sollicité, en date du 27/02/2024 pour l'acquisition d'une portion d'un ancien chemin rural (dit de la Carrière Noir).

Lors de l'aménagement du Grand Carré de la Haute Borne, les démarches d'acquisition foncière n'ont pas été entreprises par la SPL et son prédécesseur la SAEM Haute Borne pour les parcelles situées sur la commune de Sainghin-en-Mélantois.

La portion concernée est composée des parcelles, non cadastrées identifiées sur le plan ci-dessous ZB391 (pour 37m²) et ZK394 (pour 26m²). Les parcelles susmentionnées supportent aujourd'hui le talus entourant le Grand Carré. Elles ne sont donc plus affectées à l'usage du public, et ne sont plus entretenues par les services municipaux.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DECIDE de constater la désaffectation des parcelles ZB391 et ZK394 en ce sens qu'elles ne sont plus entretenues par la commune et qu'elles ne sont plus affectées à la circulation publique.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives liées à ce dossier (sollicitation de l'avis des domaines, désignation d'un commissaire enquêteur, organisation de l'enquête publique).

DECIDE d'autoriser la vente des parcelles ZB391 et ZK394 après réalisation d'une enquête publique.

PRECISE que les frais liés à la procédure seront pris en charge par l'acquéreur sur présentation des dépenses réalisées par la commune.

Fait et délibéré à Sainghin en Mélantois, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu

De la réception et de la Publication en Préfecture le 03/04/2024

Fait à Sainghin en Mélantois, le 03/04/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire

J. DUCROCQ

